

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à **18h15**, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 7 juillet 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 1 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- les points suivants sont ajoutés :
 - Convention MAD Esthua
 - Mise à la réforme de 2 tours SOMAB numériques
- les points suivants sont supprimés :
 - Bilan voyage DUBLIN

[Délibération n° 2 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires pédagogiques

1-3-1 Bilan de rentrée

L'établissement a dû composer avec des contraintes très fortes au niveau sanitaire. L'équipe de direction a mis en place un protocole en allant même plus loin que les recommandations.

M. Cahn interroge la direction sur des éventuelles demandes d'affectation qui n'ont pas été satisfaites pour les familles. M. Douaglin rappelle que le lycée Renaudeau-La Mode reste attractif. La demande reste forte. Les effectifs sont une nouvelle fois intéressants en cette rentrée.

1-3-2 Rapport d'activité

M. Douaglin rappelle que ce temps de bilan est essentiel à titre individuelle et collectif pour prendre du recul sur l'année passée. Ce rapport d'activités est très riche. Il a été complété par pratiquement toutes les équipes. Il donne une vraie image de l'établissement, en l'occurrence il montre le dynamisme des projets pédagogiques.

1-3-3 Règlement Intérieur

M. Douaglin expose les retours du service juridique du rectorat de Nantes quant au règlement intérieur :

- Faire référence au Code de l'Éducation sur le point 2 concernant le harcèlement.
- Rappeler l'impératif d'une procédure disciplinaire avec un débat contradictoire lorsqu'il y a un manquement aux règles d'hygiène et non la systématisation de la sanction («une procédure disciplinaire pourra être engagée »).
- Modifier les horaires sur le site Renaudeau pour le mercredi (les lignes de bus et de car ne peuvent pas s'adapter).



Mme Bellanger rappelle le bénéfice pour les interours.

Mme Legardinier rappelle que c'est une année de test concernant les horaires. Elle attend entre autre le bilan du taux d'inscrits et de participants sur les créneaux de pratique sportive du midi à l'Association Sportive.

M. Deschamps observe un trafic un peu plus fluide au self, une faible quantité d'élèves trainent à 13h30 au réfectoire.

[Délibération n° 3 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3-4 Election des parents d'élèves dématérialisée

Le vote par correspondance (vote numérique) est reconduit pour l'élection des représentants des parents d'élèves. Il y a eu l'année dernière le même nombre de votants avec le vote numérique à distance que le vote avec les enveloppes.

M. Bal note qu'il est dommage d'avoir une seule liste pour les représentants de parents d'élèves et les représentants des enseignants.

1-3-5 Convention de stage (mise à jour COVID)

Ajout d'un article .15 dans la convention de stage :

« Le responsable de l'entreprise prend les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire face à la pandémie de COVID 19 »

[Délibération n° 4 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires financières

1-4-1 DMB 2020

M. Deschamps effectue un bilan intermédiaire de l'impact financier de la crise sanitaire du COVID 19 :

Sur les « affaires pédagogiques » (AP), le bilan financier est positif :

- 5000 euros en reprographie
- 10000 euros en transports et locations liés à l'EPS
- + 5000 euros de dépenses COVID (notamment avec l'achat de 40 webcams pour assurer une continuité pédagogique)
- + 12000 euros de dépenses liées aux voyages (Bristol, Milan, Dublin 1 et Dublin 2), les assurances n'ayant pas fonctionnées.

Concernant le service « administration et logistique », les économies s'élèvent à environ 37 000 € dont 27 000 € en énergies. Par contre on constate une dépense en produits et fournitures d'un montant de 8 000 €.

Sur le pôle « Restauration », un prélèvement sur le fond de réserve du service Restauration de 61000 Euros est proposé (le fond de réserve étant de 320000 euros au 31 décembre 2019). Cette baisse est due à une perte de recette de 272 000 euros (sur un budget total de 900000 euros) compensée seulement de 211 000 € en dépenses non effectuées.

[Délibération n° 5 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-2 Bilan d'utilisation des fonds sociaux

11 127 euros ont été utilisés (principalement pour les frais d'hébergement – 85 %)

Il reste 11342 euros de reliquats sur le fond social.

La dotation « fonds social » de la Région va doubler en 2020. D'autre part M Deschamps informe que l'Etat a mis en place dès la rentrée la possibilité pour les étudiants boursiers de bénéficier du repas à 1 € dans les restaurants universitaires, ce qui est possible pour les étudiants qui déjeunent au restaurant du site la Mode qui est agréé Crous.

[Délibération n° 6 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-3 Convention entre Cholet Sport Loisirs, la Région et le Lycée Renaudeau

Convention sur 3 ans.

Les tarifs sont imposés par la Région.

[Délibération n° 7 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-4-4 Convention location équipement sportif avec l'ASPTT

Pour un créneau de pratique sportive le lundi soir au grand gymnase.

[Délibération n° 8 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-5 Adhésion CAMPUS MODE

Cotisation annuelle de 300 euros.

[Délibération n° 9 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-6 Bilan voyage DUBLIN (sous réserve)

1-4-7 Convention MAD Esthua

Cette convention concerne la licence professionnelle MAD.

[Délibération n° 10 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-8 Mise à la réforme de 2 tours SOMAB numériques

Une mise au rebus de ces 2 tours SOMAB permettra dans un deuxième temps un don à deux lycées de la Région. Ces lycées s'occuperont du transfert vers leur site.

[Délibération n° 11 – 15 POUR/ 15 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5 QUESTIONS DIVERSES

• Question n°1 :

Masques

Dans le cadre du protocole sanitaire, l'Etat impose le port du masque et sa fourniture par l'employeur ("L'employeur a l'obligation de prendre en charge la fourniture des moyens de protection adaptés aux risques (L. 4122-2 du code du travail). Cette règle s'applique, dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19 à la prise en charge du masque." source : travail-emploi.gouv.fr). Les quatre masques fournis par la Région en mai 2020 sont insuffisants pour assurer la sécurité des personnels. **Est-il prévu que les personnels du lycée reçoivent des masques de leur employeur ou bien l'Etat-employeur est-il dispensé des obligations fixées par l'Etat-législateur ?**

M. Deschamps indique que le lycée est dans l'attente d'une prochaine livraison. En réunion, M. Le Directeur Académique n'a pas formulé de date précise. Le besoin de notre établissement est de 400 masques par jour, les fonds du lycée ne permettent pas d'assumer un tel volume.

M. Deschamps annonce qu'avec le stock de masque actuel du lycée et une dotation ponctuelle de l'institution, le lycée peut distribuer 600 masques aux personnels Etat. Cette distribution aura lieu la semaine du 11 au 15 octobre (3 masques par personne).

M. Apaire, représentant de l'Agglomération du Choletais, indique que la société MGO (Mode Grand Ouest) a mise en place une stratégie de production par des entreprises locales. Si besoin on peut faire appel à MGO pour en bénéficier.

• Question n°2 :

Enseignement de Science Numérique et Technologie

Dans le cadre de la réforme du lycée, un enseignement de Science Numérique et Technologie (SNT) a fait son apparition en Seconde. Cette nouvelle matière mobilise désormais, à bon escient, une salle informatique (s. 224) sur le site de Renaudeau. Il ne reste donc plus que deux salles multimédia à disposition des autres enseignements, dans lesquels nous sommes pourtant appelés à développer la maîtrise informatique des élèves (et à les préparer à la certification numérique PIX). Pour 29 classes de LGT, disposer de deux classes de 18 postes est très largement insuffisant. **Une dotation informatique est-elle envisagée à court terme ou bien un aménagement des salles les plus grandes (comme la 239-241) pourrait-il être réalisé pour permettre l'accès de nos élèves, dans un cadre pédagogique, à un matériel informatique suffisant ?**

(E)

M. Deschamps indique que le lycée possède 1000 postes informatiques au total. Le quota de la Région pour la maintenance est fixé à 700 postes pour la taille d'un lycée comme Renaudeau. Corentin Louatron, technicien informatique, ne peut pas assumer un parc plus important de postes informatiques.

M. Douaglin et M. Deschamps reconnaissent, qu'avec la Réforme du Lycée, l'importance du numérique dans la formation, les pratiques pédagogiques en distanciel, il y a un besoin plus important au niveau pédagogique. La région doit prendre conscience de l'augmentation de la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h50.

Le Secrétaire de séance
Samuel DURET



Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN

